

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Par arrêté en date du 4 mai 2021, le maire de la commune de Teurthéville-Hague a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à :

l'aliénation de cession de la parcelle AB 232 et une partie du chemin communal n°10
à M. et Mme VAUTIER Philippe

A cet effet, Mme Antoinette DUPLENNE, assistante de direction en retraite, a été désignée comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Teurthéville-Hague du vendredi 28 mai au vendredi 11 juin 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le vendredi 28 mai de 14h à 15h et le vendredi 11 juin de 16h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par messagerie électronique à l'adresse suivante : secretariat@teurtheville-hague.fr ou adressées également par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Teurthéville-Hague.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Teurthéville-Hague.

Le conseil municipal se prononcera définitivement sur :

- l'aliénation de cession de la parcelle AB 232 et une partie du chemin communal n°10 à M. et Mme VAUTIER Philippe

Au vu du rapport du commissaire-enquêteur



Le maire,
Joël JOUAUX